



DREETS Siège Bordeaux
Cité administrative 2, rue Jules Ferry
33090 Bordeaux Cedex

**Union Régionale CGT de la Construction, du Bois et
de l'Ameublement Nouvelle Aquitaine**

Courrier envoyé par mail et en A.R

Bordeaux, le 20 Juin 2026

OBJET : Mise en place d'une commission auprès de la CIBTP -

Madame, Monsieur,

Nous vous sollicitons à nouveau afin de vous demander l'application des dispositions de l'article D3141-35 du code du travail et de l'article 30 des statuts de la Caisse de congés intempéries du BTP (CIBTP du Sud-Ouest).

En effet, ces dispositions et ces statuts prévoient la mise en place auprès de chaque caisse de congés payés, une commission paritaire composée, en nombre égal, de membres employeurs et salariés désignés par *le « directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités »* et choisis parmi les organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau régional pour les professions assujetties.

Nous vous alertons sur l'urgence de son effectivité notamment en raison de nombreux contentieux touchant les travailleurs de nos professions en matière d'acquisition du droit à congé en période de suspension du contrat de travail pour arrêt maladie mais également en matière de sécurité et santé au travail avec les intempéries en période de forte chaleur.

Nous vous remercions pour vos diligences.

Dans l'attente, veuillez recevoir nos respectueuses salutations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Bureau de l'URCBA CGT NA

Le Secrétaire Denis BOUTINEAUD

**UNION REGIONALE CGT DE LA CONSTRUCTION, BOIS ET AMEUBLEMENT
De la Nouvelle Aquitaine**

BOURSE DU TRAVAIL - Bureau 205- Salle Michel Lovato- 44, COURS ARISTIDE BRIAND
33000 BORDEAUX Tél/Fax :05-56-91-94-36 Email : urcba.cgt.na@orange.fr

